

Règlement intérieur des Foyers Saint Julien et Notre Dame

Préambule :

Le règlement intérieur précise les règles de fonctionnement matérielles et collectives des foyers.

A LES FOYERS AU SERVICE DE LA VIE DE L'AUMÔNERIE DES ETUDIANTS

S'inscrire aux foyers Saint Julien ou Notre Dame implique mon adhésion aux projets de l'aumônerie des étudiants.

Je m'engage à être au service de l'intendance et de la vie de la maison du 24 rue Colbert, en lien avec la charte de vie.

B LA VIE QUOTIDIENNE ET LES SERVICES

1) Les foyers sont ouverts du 1^o septembre au 30 juin ; ainsi que les week-ends et pendant les vacances, durant l'année scolaire.

Les chambres, la salle commune, la cuisine, sont situées au premier et deuxième étage, 24 rue Colbert (5 chambres), ainsi qu'au 2^o étage du presbytère de la paroisse Notre Dame La Riche (6 chambres), 7 rue Delpérier, qui dispose d'une cuisine- salle à manger. Les oratoires sont respectivement situés aux rez-de-chaussée des bâtiments.

Les étudiants des foyers peuvent inviter leurs amis de 8h à 22h.

2) Je me soucie de la tranquillité des résidents, qu'ils fassent partie ou non du foyer.

Je m'organise après 22h00 pour respecter le silence dans les parties communes et dans les chambres (montée et descente des escaliers en silence, utilisation de casques pour l'écoute des appareils radio ou musicaux, arrêt des visites et des conversations, limitation de l'utilisation du téléphone).

3) Je dispose d'une clé d'accès à l'immeuble et à l'aumônerie des étudiants. Chaque chambre doit être fermée en l'absence de son occupant.

4) Le stationnement des voitures, motos, ou vélo est interdit dans la cour du presbytère où est situé le foyer Notre Dame .

Je dispose au foyer Notre Dame d'un garage à vélo abrité, situé à droite dans la cour, du côté du centre paroissial.

Je peux ranger mon vélo dans le garage situé au sous sol du foyer St Julien .

5) Nous choisissons un fonctionnement collectif dans l'organisation matérielle de la vie quotidienne. Nous sommes tous responsables de la propreté, du respect des lieux et du bon ordre des foyers ou nous résidons.

Nous nous organisons aussi pour assurer à tour de rôle, la préparation du repas hebdomadaire pris en commun ainsi que le service de nettoyage hebdomadaire des parties communes (salle commune, douche, WC, cuisine).

6) Le responsable du foyer est notre interlocuteur. Il est chargé par l'aumônier des étudiants de veiller au respect du règlement intérieur et à la bonne tenue des installations. Il régulera si nécessaire les problèmes d'organisation matérielle pouvant se présenter.

Nous lui signalons sans tarder les dysfonctionnements constatés (appareils ménagers défectueux, pannes, plomberie, électricité etc...), les besoins éventuels de renouvellement d'équipement.

Nous lui communiquons le planning d'entretien que nous aurons décidé chaque mois.

7) Nous sortons régulièrement les poubelles en les déposant dans les conteneurs attitrés situés au rez de chaussée pour le foyer St Julien, ou dans la rue. Le conteneur gris destiné à la collecte des ordures ménagères doit être sorti les lundis et jeudis soirs. Le conteneur jaune destiné à la collecte des cartons, papiers et plastiques est sorti les mardis soir pour le foyer St Julien. Au foyer Notre Dame les ordures sont remises dans les conteneurs gris et jaune situés près du garage à vélo. Les verres vides sont jetés dans des conteneurs adaptés situés dans la rue.

8) Il est possible d'inviter des amis ou des membres de sa famille pour les repas, en entente avec l'équipe d'animation du foyer. Le matériel de cuisine, les ustensiles de cuisine et la vaisselle ne doivent pas être empruntés ou emportés dans les chambres. Ils doivent être nettoyés et rangés après leur utilisation.

9) Un réfrigérateur, un lave linge, un séchoir et un lave vaisselle sont à notre disposition dans chaque foyer. Je respecte les règles d'hygiène pour le stockage et l'emploi de la nourriture.

10) Les locaux sont non fumeurs ; la consommation d'alcool est interdite en dehors des repas et doit rester raisonnable (vin, cidre, bière).

C LA CHAMBRE

11) Je dispose d'une chambre individuelle équipée (literie, armoire, chaises, bureau, etc....), L'accessibilité à internet se fait par Wifi ou prise CPL.

Je ne dois pas sortir du mobilier. Il est interdit de laver du linge dans les lavabos.

Je n'ai pas le droit de prêter ma chambre ou d'héberger des personnes.

12) Un état des lieux contradictoire sera réalisé à l'entrée et au moment de mon départ définitif.

Je remets un chèque représentant un mois d'indemnité d'occupation à l'ordre de « Association diocésaine de Tours » pour le foyer st Julien ; Paroisse Notre Dame La Riche pour le foyer Notre Dame, qui ne sera pas débité. La caution sera rendue selon l'état des lieux des locaux (chambre et parties communes parfaitement propres et sans dégradations).

Je peux décorer ma chambre comme je le souhaite, apporter des objets personnels, en respectant l'état initial des lieux.

13) Il n'est pas autorisé de prendre ses repas dans la chambre.

14) Pour des raisons de sécurité :

- les appareils électriques de plus de 150W (bouilloire, halogène, spot, plaque électrique...) ne sont pas autorisés, de même que bougies, encens, lumignons etc.

- Aucun objet ne peut être déposé sur les balcons.

- Il est interdit de fumer dans les chambres, sur les balcons et dans tout l'espace du foyer.

15) Une police d'assurance doit obligatoirement être souscrite.

D) Respect du Règlement intérieur.

Le règlement intérieur fait parti intégrante du contrat de location. Le non respect de l'une de ses dispositions fera l'objet d'une lettre d'avertissement, une 2° récidive entrainera l'exclusion définitive du foyer.

J'ai lu et j'approuve le contenu du règlement intérieur

Nom

Prénom

Signature

ANNEE 2013-2014 : BAREME DES CHAMBRES :**Foyer St Julien :**

3 Chambres du 1° étage : indemnité d'occupation : 250€, participation aux charges, prise CPL comprise : 35€

Total : 285€

2 Chambres du 2° étage : indemnité d'occupation : 200€, participation aux charges, prise CPL comprise : 35€

Total : 235€

Foyer Notre Dame :

Chambre n° 1 à 5 cotée rue : indemnité d'occupation : 250€, participation aux charges, prise CPL comprise 25€

Total : 275€

Chambre n° 6 coté jardin : indemnité d'occupation : 175€, participation aux charges, prise CPL comprise 25€

Total : 200€

FICHE CANDIDATURE

Foyer Saint Julien – Foyer Notre Dame
Année 2014 – 2015

FICHE ETUDIANT

Nom _____ Prénom _____

Date de Naissance _____ Lieu _____

Téléphone de l'étudiant _____ Courriel _____

TYPE DE CHAMBRE DEMANDE

Chambre individuelle

Chambre double foyer saint Julien

ETUDES

Etablissement/Université fréquenté : nom, spécialité, adresse

PROFIL DE L'ETUDIANT

L'étudiant se décrit en quelques lignes : ses projets, ses engagements, ses désirs, ses loisirs...

LE CHOIX de vie en FOYERS SAINT JULIEN ou NOTRE DAME

L'étudiant déclare avoir pris connaissance de la charte, des conditions matérielles et du règlement intérieur

L'étudiant motive en quelques lignes son choix dans les foyers

FICHE FAMILIALE

Nom et Prénom des Parents _____

Adresse et courriel des Parents _____

Téléphone du domicile et portable _____

Date et Signature de l'étudiant

FICHE FOYER

FOYER SAINT JULIEN, FOYER NOTRE DAME

Adresses	Foyer Notre Dame : 7 rue Delpérier 37000 Tours Foyer Saint Julien : 24 rue Colbert 37000 Tours
Responsable des foyers Aumônier des étudiants	Christine et Jacques EULER (foyer Notre Dame) P. Jean-Emmanuel GARREAU (foyer Saint Julien)
Téléphone	06 22 12 60 53 (J et C Euler) 06 47 65 44 78 (P. JE Garreau)
Courriel	foyers.aumonerie@gmail.com
Site web	http://www.aumonerietours.sitew.com/
Description des chambres (double ou simple)	Un lit, un bureau, une armoire, une table de chevet, une lampe de chevet
Douches - WC	commun
Description des lieux	Une cuisine équipée, une salle commune
Services fournis	Wifi, CPL, oratoire, les salles de l'Aumônerie des Etudiants
Services demandés	Participation active à la vie de l'aumônerie étudiante
Animation spirituelle et pastorale	Participation à la journée de rentrée de l'équipe d'animation pastorale, au week-end de rentrée de l'aumônerie, à un temps de retraite spirituelle et à la journée de relecture en fin d'année universitaire.
ORGANISATION	
Pour qui ?	Foyer Notre Dame FND : étudiant (garçons) Foyer Saint Julien FSJ : étudiant (filles ou garçons)
Durée	1 an renouvelable
Chambres disponibles	FND : 6 FSJ : 5
Horaire d'ouverture	24h/24h
Participation financière	Indemnité d'occupation variable en fonction de la superficie des chambres + participation aux charges entre 30 et 40 € mensuel